

TARIFS ANNUELS FORFAITAIRES APPLICABLES EN 2022/2023

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE & SECONDAIRE – ECOLE COLLEGE LYCEE

	ECOLE	ECOLE Anglais + (le mercredi)	ECOLE Anglais Section Anglophone (le mercredi)	COLLEGE	COLLEGE Section internationale britannique	LYCEE	LYCEE - Section internationale britannique
Scolarité	1296 €	825 €	1200 €	1671 €	2322 €	1785 €	2322 €
Demi-pension 4 jours/sem.	1002 €	-----	-----	1098 € / hors classes de 3 ^{ème}		1101 € / classes de 3 ^{ème} incluses	
Demi-pension 5 jours/sem.	-----	-----	-----	1299 € / hors classes de 3 ^{ème}		1329 € / classes de 3 ^{ème} incluses	

PAI alimentaire	30 € par trimestre pour les Projets d'Accueil Individualisé (PAI) alimentaire Participation forfaitaire correspondant au service et à la surveillance cantine - Dossier complet de PAI à retourner IMPERATIVEMENT avant la rentrée scolaire -						
Etude/garderie 16h30 à 17h30	400 €	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Garderie 17h30 à 18h30	300 €	-----	-----	-----	-----	-----	-----
Caution livres	100 € par an et par élève de 6 ^{ème} à la 3 ^{ème}					-----	-----
Location de casiers	30 € par an / de la 6 ^{ème} à la terminale						
Cotisation APEL	23 € / cotisation annuelle facultative par famille pour adhérer à l'APEL Fénelon (Associations des Parents d'Elèves) L'appel à cotisation figure sur le relevé du 1 ^{er} trimestre (tarif 2021/22 donné à titre indicatif)						
DROIT D'INSCRIPTION	250 € pour le 1 ^{er} enfant inscrit + 50 € pour le 2 ^{ème} enfant + 50 € pour le 3 ^{ème} enfant (gratuité de l'inscription au-delà du 3 ^{ème} enfant inscrit) / Droit non remboursable en cas de désistement						
DROIT DE REINSCRIPTION	200 € / par famille / Droit non remboursable en cas de désistement, départ ou exclusion						

Dès le 3^e enfant inscrit à l'Institut Fénelon, les familles bénéficient d'une réduction de 30% sur la contribution familiale (scolarité) du plus jeune des enfants inscrits. Même avantage consenti lors de l'inscription d'un 4^{ème}, etc. La réduction s'applique toujours aux enfants les plus jeunes.

La ville de Grasse verse une subvention aux élèves de maternelle et du primaire inscrits à la demi-pension et résidant sur la commune de Grasse. Cette subvention est déduite des frais de demi-pension au 3^{ème} trimestre.

Vous pouvez calculer vous-même le montant des contributions de votre (vos) enfant(s) :

- **Elève externe** : ne compter que la scolarité
- **Elève demi-pensionnaire** : compter la scolarité + la demi-pension sur 4 ou 5 jours

ENSEIGNEMENT SUPERIEUR – ISP FÉNELON

	BTS Gestion de la PME	BTS Gestion de la PME + Option Préparation aux concours des grandes écoles (Tarif 2021/22 donné à titre indicatif)	BACHELOR-MMC Marketing et Management Commercial-En initial (Tarif 2021/22 donné à titre indicatif)	BACHELOR-MMC Marketing & Management Commercial- En alternance	Option Préparation aux concours des grandes écoles pour BA MMC (Tarif 2021/22 donné à titre indicatif)
Scolarité	2157 €	2250 €	4900 €	Prise en charge par l'OPCO de l'entreprise	280 €